



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/07/2020

Dossier complet le :

08/09/2020

N° d'enregistrement :

2 020,4761

1. Intitulé du projet

Mise à jour du plan d'épandage suite à une modification du parcellaire et à l'ajout d'un effluent résultant de la bétonisation de deux bâtiments d'élevage.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA AVICOLE DE L'ANCRE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Antoine VARLET, gérant

RCS / SIRET

3 4 8 1 2 6 5 8 2 0 0 0 3 3

Forme juridique

SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	La SCEA AVICOLE DE L'ANCRE est soumise à autorisation au titre de la rubrique des ICPE 3660-a et souhaite apporter des modifications à son plan d'épandage.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SCEA AVICOLE DE L'ANCRE, représentée par M. Antoine VARLET, est une exploitation d'élevage de volailles (principalement dindes et exceptionnellement poulets de chair) dont le siège est sur la commune de MIRAUMONT dans le département de la Somme.

L'exploitation compte trois bâtiments sur la commune de GRANDCOURT et produit près de 98 000 dindes par an.

Suite à la séparation des associés de la SCEA AVICOLE DE L'ANCRE, le parcellaire d'épandage a été impacté : retrait et ajout de prêteurs de terres. De plus, les sols de deux bâtiments d'élevage (V1 et V2) ont été bétonnés menant à la production d'un nouvel effluent issu des eaux de lavage. Le plan d'épandage a donc besoin d'être mis à jour.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de mettre à jour le plan d'épandage en fonction :

- des effluents produits
- du nouveau parcellaire d'épandage

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet amène :

- l'épandage d'un nouvel effluent : un effluent liquide issu des eaux de lavage des bâtiments d'élevage V1 et V2, effluent peu chargé
- l'ajout du parcellaire propre à la SCEA AVICOLE DE L'ANCRE (issu en partie de la scission du parcellaire de l'EARL VARLET (ancien tiers))
- le retrait de 5 tiers prêteurs de terres: PONCE Jacques, DACHEUX Hervé, EARL LABOURE, LAMBERT Gérard et LEFEVBRE Emmanuel
- l'ajout de 2 nouveaux tiers prêteurs de terres : BOULANGER Francine et CHAVATTE Jean-Claude
- le maintien du tiers DEPLANQUE Bernard avec un ajout de 2 nouveaux îlots.

Le nouveau parcellaire d'épandage concerne 4 nouvelles communes (AUCHONVILLERS, BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE, BEAUMONT-HAMEL et LIGNY-THILLOY) et 4 communes déjà présentes dans l'ancien plan d'épandage (ACHIET-LE-PETIT, GRANDCOURT, IRLES et MIRAUMONT). 8 communes ne sont plus concernées par l'épandage des effluents de la SCEA AVICOLE DE L'ANCRE.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La mise à jour du plan d'épandage de la SCEA AVICOLE DE L'ANCRE sera déposée à la Préfecture parallèlement à cette demande d'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre d'emplacement Volailles	107 500 emplacements volailles
SAU du plan d'épandage	287,34 ha
Quantité d'azote épandable	27 760 kg/an
Quantité de phosphore épandable	23 572 kg/an
Quantité de potasse épandable	28 637 kg/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

9 RUE DE BEAUCOURT
80300 GRANDCOURT

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 4 1' 25 " 58 Lat. 5 0° 0 4' 2 9" 30

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'exploitation et le nouveau parcellaire d'épandage ne sont pas concernés par une ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Six communes du plan d'épandage sont concernées par les PPRI suivants : - PPRI de la Vallée de la Somme et de ses affluents prescrit le 25/04/2001 (5 communes) -PPRI Ligny-Thilloy prescrit le 30/10/2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ARS de la Somme et du Pas-de-Calais ont été consultées et les captages du secteur d'étude ont été recensés. Un îlot du plan d'épandage est concerné en partie par un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. La partie concernée a été exclue à l'épandage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le site FR2200357 - Moyenne vallée de la Somme à 13,6 km au Sud du site d'exploitation et à 10 km au Sud du plus proche îlot.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise à jour du plan d'épandage n'engendre pas de prélèvements d'eau. Les besoins en eau du site d'exploitation ne sont pas modifiés après projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles recevant les effluents produits par la SCEA AVICOLE DE L'ANCRE (fumier de volailles et effluents liquides issus des eaux de lavage des bâtiments) ne sont pas localisées dans un site Natura 2000 et sont constituées de parcelles agricoles cultivées à biodiversité ordinaire. Sur une partie des parcelles, des effluents d'élevage sont déjà épandus. Les épandages seront réalisés dans le respect des prescriptions réglementaires en vigueur et du plan d'épandage, notamment en respectant le calendrier et les distances d'épandage, les doses d'épandage et les conditions climatiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CONCLUSION : Absence d'incidence par l'absence d'impact sur une espèce ou un habitat remarquable.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation est liée aux épandages des effluents avicoles au niveau des parcelles concernées. Pour les nouveaux îlots du plan d'épandage, elle remplace la circulation anciennement réalisée pour l'épandage d'engrais minéraux chimiques.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'épandage des effluents avicoles sur les parcelles agricoles remplacera l'épandage d'engrais minéraux chimiques, ce qui constituera après projet le même niveau sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations sont celles liées au transport des effluents avicoles. Elles ne font que remplacer celles associées avant projet à l'épandage d'engrais chimiques.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Émissions liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la circulation des véhicules - à l'épandage des effluents agricoles <p>Les équipements bénéficient d'un contrôle et d'une maintenance réguliers.</p> <p>L'épandage suivi d'un enfouissement rapide limite les rejets d'ammoniac lors de l'épandage.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents avicoles (fumier de volailles et effluents liquides issus des eaux de lavage des bâtiments) produits par la SCEA AVICOLE DE L'ANCRE sont épandus sur les terres du plan d'épandage.</p> <p>Le plan d'épandage comprend 287,34 ha de surface et assure une fertilisation raisonnée des cultures.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan d'épandage n'engendre aucune modification de l'usage des sols, qui reste agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'épandage du fumiers de volailles et des eaux de lavage est une activité agricole comme les autres. L'épandage de ces effluents avicoles remplacera l'épandage d'engrais minéraux sur les parcelles du plan d'épandage.

L'épandage sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur et notamment conformément aux programmes d'actions Directive Nitrates national et régional des Hauts-de-France.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Un étude d'incidence Natura 2000 du site d'exploitation et du nouveau parcellaire d'épandage a été réalisée dans le cadre de la mise à jour du plan d'épandage. Aucune incidence n'a été recensée.

Les modifications du site sont très réduites. Sur cette base, la mise à jour du plan d'épandage pourraient être dispensés d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Miraumont

le,

20/07/2020

Signature


SCEA ANTOINE DE L'AMPRE
12 RUE HENRI 80300
MIRAUMONT
VARETANCRE@GMAIL.COM
RCS 348126582